

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Flubenol KH ad us. vet. 44 mg/ml pâte orale pour chiens et chats

1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Elanco Santé Animale SA

Mattenstrasse 24A

4058 Bâle

Fabricant responsable de la libération des lots:

Lusomedicamenta Sociedad Tecnica Farmaceutica, S.A.

Estrada Consiglieri Pedroso, n.o 66, 69-B

Queluz de Baixo

2730-055 Barcarena

Portugal

2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Flubenol KH ad us. vet. 44 mg/ml pâte orale pour chiens et chats

3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 ml de pâte contient:

Substance active:

Flubendazole 44 mg

Excipients:

Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218) 1,8 mg

Parahydroxybenzoate de propyle 0,2 mg

Pâte orale de couleur blanche à crème

4 INDICATION(S)

Chien, chat: infestation par des ascarides, des ankylostomes, des trichocéphales et certains cestodes (*Taenia pisiformis*).

5 CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser contre les dilépidés et les échinocoques.

6 EFFETS INDÉSIRABLES

Chez le chat, Flubenol KH pâte peut parfois provoquer une salivation. Ce phénomène est de courte durée et n'a aucune incidence sur la vermifugation ou sur la santé générale du chat.

Aucun effet indésirable n'est connu chez le chien.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chats, chiens.

8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

À administrer par voie orale.

0,5 ml de pâte par kg de poids corporel (PC).

1. Chiens et chats infestés par des ascarides et des ankylostomes: administrer par voie orale 1 fois par jour 1 graduation de pâte pour 1 kg de PC sur **deux** jours consécutifs.
2. Chiens et chats infectés par d'autres espèces de vers: administrer par voie orale 1 fois par jour 1 graduation de pâte pour 1 kg de PC sur **trois** jours consécutifs.
3. Outre la vermifugation de routine (cf. schéma de traitement), le traitement des chiens et chats adultes est également toujours indiqué après un résultat positif à un examen parasitologique des selles.



D'une main, saisir le piston (1) à son extrémité arrière. De l'autre, positionner la bague de réglage (2) sur 0. Retirer le capuchon (3) et appuyer sur le piston jusqu'à 0. Puis tourner la bague de réglage jusqu'à la graduation correspondant au poids corporel de l'animal. Appuyer sur le piston pour administrer la pâte. Grâce à la bague de réglage, il est possible d'administrer la quantité exacte. Pour le 2^e et éventuellement le 3^e traitement, ajouter le poids corporel de l'animal à la graduation précédente, déplacer à nouveau la bague de réglage et appuyer sur le piston. Exemple: pour un chat de 5 kg, la bague de réglage est positionnée sur 5 kg pour le premier traitement, sur 10 kg pour le deuxième et sur 15 kg pour le troisième.

9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

La pâte peut être administrée comme suit:

- La dose exacte est administrée directement dans la gueule de l'animal.
- La dose exacte est mélangée avec la nourriture (ce mode d'administration est recommandé chez les animaux difficiles à manipuler).
- Chez le chat, la pâte peut être appliquée sur une patte avant afin que l'animal la lèche.

Schéma de traitement

Le traitement ne doit être réalisé qu'en concertation avec le vétérinaire.

Lorsque le risque individuel pour le chien ou le chat ne peut pas être évalué de manière univoque, les adultes doivent faire l'objet d'un examen coprologique ou être vermifugés au moins 4 fois par an.

Chiots:

À partir de l'âge de 2 semaines, vermifuger tous les 14 jours jusqu'à 2 semaines après le sevrage, puis vermifuger tous les mois jusqu'à l'âge de 6 mois.

Chiennes:

Vermifuger pendant les chaleurs et 10 jours avant et 10 jours après la mise-bas. N'utiliser qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire traitant.

Chatons:

À partir de l'âge de 3 semaines, vermifuger toutes les 2 semaines jusqu'au sevrage, puis vermifuger tous les mois jusqu'à l'âge de 6 mois.

10 TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur l'étiquette et le carton.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible:

Une résistance des parasites à une classe particulière d'antiparasitaires peut apparaître en cas d'administration fréquente et répétée d'antiparasitaires de cette classe.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux:

Tout contact direct avec la peau doit être évité dans la mesure du possible.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant la manipulation du médicament vétérinaire.

Se laver les mains après utilisation.

Gestation et lactation:

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes):

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14 DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

07.02.2023

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament vétérinaire aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

7,5 ml de pâte orale dans une seringue applicatrice en plastique emballée dans une boîte en carton.

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 49738

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.